

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 12 juin 2020

Date de publication : 16 juin 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 4 juin 2020	Nombre de délégués présents ou représentés : 12 Votes : Pour : 12 - Contre : - Abstentions :

Le 12 juin 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU (en audioconférence), M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : M. Benoît BITEAU, M. Pascal DUFORSTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON (en visioconférence)

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON, M. Arnaud CHARPENTIER (en visioconférence)

Au titre des communes : Mme Catherine TROMAS, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Bernard BORDET

Étaient représentés :

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : M. Stéphane VILLAIN

Au titre des communes : M. Jérémy BOISSEAU

Étaient excusés :

M. Maxence DE RUGY, M. Guy MOREAU, M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Marc THEBAULT, M. Yann HELARY, M. Michel SIMON, M. Jean-Claude RICHARD, M. Xavier GARREAU

FNADT Pays de la Loire : Demande de financement au titre du tourisme fluvial



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

FNADT Pays de la Loire :
Demande de financement au titre du tourisme fluvial

Contexte

Par délibération en date du 24 juin 2016, les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer une convention cadre fixant les engagements réciproques des différentes parties et les modalités de mise en œuvre du projet de développement du tourisme fluvial sur la Sèvre navigable, retenu notamment dans le cadre des CPER 2015-2020 Poitou-Charentes et Pays de Loire.

Il a été décidé du lancement de l'aménagement de la Sèvre niortaise, navigable entre Niort et Marans, en vue du développement du tourisme fluvial. Le projet est estimé à 4,9 M€.

Ce dossier a également été retenu au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) Pays de la Loire.

Le plan de financement serait le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses	H.T	Recettes	
Etudes pontons d'attente	12 263€	Etat	255 125€
Travaux des pontons d'attente amont aval écluses	81 750€	Régions	233 145€
Signalétique touristique et guide de navigation	115 000€	Départements	213 855€
Etudes Pontons d'escales	90 134€	Communautés de communes	125 147€
Travaux des pontons d'escale	535 420€	CPER Nouvelle-Aquitaine	7 475€
Total	834 747€		834 747 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Préfet des Pays de la Loire au titre du FNADT d'un montant de 255 125€ sur une dépense subventionnable de 834 747€.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président,

